

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
1	Séance d'information publique	Quelles sont mes options si je remplace ma conduite d'eau privée?	<p>Option 1 Vous pouvez décider de faire les travaux vous-même en faisant appel à votre propre entrepreneur. Il n'y a qu'une contrainte : vous ne pouvez pas faire vos travaux pendant que l'entrepreneur de la Ville travaille non loin de chez vous et lorsque ce dernier remplace votre conduite d'eau jusqu'à la limite de votre propriété. Les travaux qui se dérouleraient en même temps sur votre terrain, non loin du chantier, pourraient constituer des risques pour la sécurité de l'entrepreneur de la Ville. Vous pourriez avoir l'occasion de coordonner vos travaux avec l'entrepreneur de la Ville lorsqu'il travaille à une certaine distance de votre habitation; il faudrait toutefois les coordonner directement avec l'entrepreneur de la Ville. OU encore, vous pouvez remplacer votre conduite d'eau privée avant ou après le chantier de construction de la Ville.</p> <p>Option 2 Il se peut que l'entrepreneur de la Ville soit disposé à remplacer votre conduite d'eau privée au moment où il est appelé à remplacer la conduite d'eau jusqu'à la limite de votre propriété. Si l'entrepreneur de la Ville est disposé à le faire et que vous retenez cette option, vous devez alors embaucher et payer directement l'entrepreneur de la Ville. Si cette option vous intéresse, veuillez communiquer directement avec l'entrepreneur pour savoir s'il peut le faire et pour connaître les détails de cette option. Nous vous donnerons les coordonnées de l'entrepreneur de la Ville avant le début des travaux.</p> <p>Pour les deux options ci-dessus, vous pouvez demander une remise pouvant atteindre 1 000 \$ dans le cadre du Programme de remplacement des conduites en plomb si votre conduite d'eau est faite en plomb. Veuillez également noter que le permis de construire est obligatoire. Pour en savoir plus sur le Programme de remplacement des conduites en plomb, veuillez cliquer sur ce lien : ottawa.ca/conduitesenplomb</p>
2	Séance d'information publique	Quelles sont mes options si je veux remplacer ma conduite d'eau privée?	<p>Veuillez consulter les options 1 et 2 (réponse n° 1 ci-dessus) pour le remplacement de votre conduite d'eau privée. Veuillez noter que le permis de construire est obligatoire.</p>
3	Séance d'information publique	Le robinet extérieur deviendra donc une prise d'eau, plutôt qu'une sortie d'eau?	<p>La conduite d'eau temporaire sera raccordée au robinet. Puisqu'on a prévu un branchement en Y, les résidents pourront quand même y raccorder des tuyaux d'eau.</p>
4	Séance d'information publique	Peut-on construire un passage surélevé pour piétons enjambant le croissant Wilton à l'angle de la rue Bank?	<p>On a évalué à cet endroit la possibilité d'aménager un passage surélevé pour piétons; toutefois, en raison des modifications apportées récemment aux infrastructures cyclables de la rue Bank, il faudrait, afin d'aménager un passage surélevé pour les piétons, étendre le périmètre du projet au nord et au sud de la rue Bank afin d'assurer les transitions cyclables avec les propriétés, ce qui pourrait donner lieu à des inquiétudes du point de vue des lignes de mire en raison de l'immeuble existant dans le quadrant nord-ouest de l'intersection.</p>

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
5	Séance d'information publique	Peut-on construire un passage pour piétons à l'extrémité du trottoir de la rue Monk?	Nous avons pensé de construire un passage pour piétons à cet endroit. Nous avons toutefois sélectionné un site différent pour les raisons indiquées ci-après : <ul style="list-style-type: none"> Le site était trop proche du panneau indicateur d'arrêt à l'angle de la rue Monk et du croissant Wilton, ce qui aurait pu causer des inquiétudes sur les files d'attente. Les files d'attente auraient pu être refoulées jusqu'à l'intersection de la rue Monk et du croissant Wilton et peut-être même jusqu'à la rue Bank pendant les heures de pointe. On pourrait éventuellement abattre un arbre du côté est de la chaussée si cet arbre masque le panneau indicateur du passage. La Ville tâche de réduire la nécessité d'abattre cet arbre. On a procédé à un dénombrement des piétons : la plupart des piétons traversent la rue Monk non loin de l'avenue Woodlawn, à l'endroit où se trouverait le passage proposé, un peu au sud de l'avenue Woodlawn.
6	Séance d'information publique	Le rétrécissement de la largeur de la rue aura-t-il une incidence sur le déneigement?	Nous avons consulté le Groupe des opérations de surface de la Ville d'Ottawa dans le cadre de l'élaboration du plan de l'étude, et la seule rue que l'on propose de rétrécir est l'avenue Woodlawn, que l'on remplacerait par une chaussée à deux voies, plutôt qu'une chaussée à sens unique. Il ne devrait donc pas y avoir d'impact majeur sur le déneigement, avant ou après les travaux.
7	Séance d'information publique	Je me rends souvent à l'étang Brown et dans le couloir de la rue Bank, qui est très animé. Comment pourrai-je toujours avoir accès à mes destinations préférées pendant les travaux?	L'accessibilité et le maintien des moyens d'accès à l'étang Brown et aux commerces sont des considérations importantes pour la Ville. L'accès des piétons aux résidences, à l'étang Brown et aux commerces sera assuré en permanence, et la Ville mettra tout en œuvre pour assurer l'accès de ces lieux à travers les chantiers de construction et dans les alentours. Les détours et les trottoirs fermés seront annoncés sur les lieux mêmes grâce à des panneaux indicateurs.
8	Séance d'information publique	J'ai un aménagement paysager décoratif et des jardins dans ma cour avant. Qu'advient-il de cet aménagement et de ces jardins?	Pour faire les travaux dans le périmètre du domaine municipal, notamment pour remplacer des conduites d'eau et d'égout jusqu'aux limites des propriétés, il faut souvent enlever les éléments du paysage existants dans les zones d'excavation. Avant les travaux, on consignera par écrit les végétaux et éléments du paysage existants, et l'entrepreneur devra remettre en état les zones perturbées; si toutefois vous avez des espèces de végétaux spéciales ou que vous êtes très friands de certaines plantes, vous pouvez, comme le font certains propriétaires, les transplanter ailleurs sur votre propriété.
9	Séance d'information publique	Vais-je avoir une nouvelle entrée de cour?	L'entrepreneur devra remettre en état tous les secteurs de votre entrée de cour touchés ou
10	Séance d'information publique	Quand il y a des travaux, il y a toujours du bruit. Que fait la Ville pour limiter le bruit?	L'entrepreneur de la Ville respectera généralement les paramètres du <i>Règlement sur le bruit</i> : <ul style="list-style-type: none"> du lundi au samedi : entre 7 h et 22 h; les dimanches et les jours fériés : entre 9 h et 22 h. Il se peut qu'on doive effectuer certains travaux la nuit ou les fins de semaine pendant la durée du chantier afin de limiter l'interruption de l'aqueduc ou de la circulation automobile le jour. Pour les travaux de nuit qui se dérouleront hors des heures typiques, il faudra consentir une exemption approuvée au <i>Règlement sur le bruit</i> , et nous préviendrons les résidents. <p>L'entrepreneur de la Ville prendra toutes les précautions voulues pour réduire les inconvénients au quotidien; toutefois, comme vous le savez, il pourrait y avoir certains désagréments pendant les travaux, par exemple les retards quand on se déplace dans la zone des travaux, le bruit, la poussière et les vibrations.</p>
11	Séance d'information publique	Les services publics des entreprises et résidences proches seront-ils touchés pendant les travaux de réfection? Par quels moyens préviendra-t-on les entreprises et les résidents lorsqu'il faudra interrompre les services publics (eau, gaz et électricité)?	Pendant les travaux, il se peut qu'on doive interrompre parfois les services publics comme le gaz ou l'aqueduc. La Ville donnera un préavis de 48 heures en cas d'interruption planifiée des services. Il pourrait toutefois y avoir des cas dans lesquels les problèmes de construction imprévus donnent lieu à l'interruption de l'aqueduc, du gaz et de l'électricité.

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
12	Séance d'information publique	La fermeture des rues aura-t-elle une incidence sur le ramassage des déchets et des matières recyclables et sur le déneigement?	L'entrepreneur de la Ville est responsable de la coordination du ramassage des déchets et des matières recyclables et du déneigement dans la zone des travaux. La Ville continuera d'assurer comme d'habitude tous les services municipaux hors de la zone des travaux. L'équipe du projet surveillera attentivement ces activités durant les travaux.
13	Séance d'information publique	L'entrepreneur de la Ville raccordera-t-il les services aux bâtiments?	Dans le cadre de ces travaux, l'entrepreneur de la Ville installera les nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout sur le domaine municipal dans les secteurs dans lesquels il faudra remplacer les conduites d'eau principales et les conduites d'égout. Les services privés à assurer hors du domaine municipal ne feront pas partie de ces travaux. Il y a toutefois une exception, puisque le raccordement de l'égout jusqu'à la ruelle Tackaberry et jusqu'à la ruelle Wilton sera chemisé à partir des habitations, puisque le réseau d'égout de ces ruelles sera lui aussi chemisé.
14	Séance d'information publique	J'ai récemment fait remplacer mes conduites en plomb. Faut-il toujours remplacer mes conduites?	De nouvelles conduites seront installées jusqu'à la limite de votre propriété, quel que soit l'état des conduites existantes, pour s'assurer qu'il n'y aura pas de point de défaillance (épissures ou raccordements) dans vos conduites sous la chaussée ou le trottoir.
15	Séance d'information publique	Pourquoi installez-vous des dispositifs de modération de la circulation?	L'objectif de ces dispositifs consiste à réduire la vitesse de la circulation automobile et à promouvoir la sécurité de tous les utilisateurs, tout en maintenant les volumes d'achalandage existants.
16	Séance d'information publique	Je fais rénover mon habitation, je me fais livrer des articles ou je déménage à une certaine date. Dois-je reporter cette date? Mon entrepreneur ou mon déménageur pourront-ils avoir accès à mon habitation?	L'équipe du projet sera heureuse de répondre aux demandes des résidents et travaillera en collaboration avec l'entrepreneur de la Ville pour veiller à réduire le plus possible les inconvénients.
17	Séance d'information publique	Qui dois-je appeler si ma propriété est endommagée à cause des travaux?	La Ville oblige l'entrepreneur à souscrire une assurance de responsabilité et à prendre l'entière responsabilité des travaux, ainsi que des dommages constatés relativement à ces travaux. Si vous constatez des dommages, faites parvenir à l'entrepreneur général un courriel décrivant ces dommages et accompagné de photos et de vos coordonnées. Veuillez noter qu'avant le début des travaux, l'entrepreneur fera appel à un expert-conseil indépendant pour photographier l'état des bâtiments existants.
18	Séance d'information publique	J'ai un handicap; pourrai-je me déplacer dans les alentours du chantier?	L'entrepreneur devra préparer un plan de contrôle de la circulation piétonnière sur le chantier pour veiller à aménager des voies de circulation sécuritaires et accessibles à l'intention de tous les piétons qui traverseront le chantier ou se déplaceront dans les alentours. Ce plan permettra de s'assurer que les personnes en situation de handicap et celles qui ont des besoins accrus en mobilité (parents se déplaçant avec des poussettes et avec de jeunes enfants, et piétons âgés faisant appel à des cannes, à des marchettes ou à des fauteuils roulants, entre autres) pourront se déplacer sur le chantier ou dans les alentours. L'équipe du projet pourra examiner les moyens liés à l'accessibilité et permettre de les aménager pendant les travaux.
19	Séance d'information publique	Pourriez-vous donner des exemples concrets d'indicateurs podotactiles?	La Ville installe sur tous ses chantiers, depuis 2012 environ, des indicateurs podotactiles. On en relève donc de nombreux exemples sur tout le territoire municipal, notamment à l'angle nord-ouest de la rue Bank et du croissant Wilton sur le trottoir (plaque de fonte avec plots en relief). Il y en a aussi à l'angle de la voie Exhibition et de la rue Bank.
20	Séance d'information publique	Avez-vous pensé à une option d'aménagement à sens unique du croissant Wilton et de l'avenue Oakland? Qu'il s'agisse d'une voie à sens unique ou d'une voie dans les deux sens dans ces rues, il serait opportun de prévoir plus de dispositifs de modération de la circulation (rétrécissement de la largeur de la chaussée et dos d'âne allongés).	L'avenue Woodlawn est la seule qui a été analysée pour la convertir en voie à sens unique en raison des grands arbres matures qui limitent la largeur utilisable de l'emprise. Au coin de l'avenue Oakland et de la rue Monk, on propose d'aménager une avancée de trottoir pour rétrécir la largeur de la chaussée au minimum de 7,0 mètres, ce qui permettrait de réduire la distance à parcourir par les piétons pour traverser la chaussée. On propose d'aménager un dos d'âne allongé entre les adresses 9 et 11 de l'avenue Oakland et une section courante rétrécie aux abords du grand arbre proche du coude. On propose aussi d'aménager, sur le croissant Wilton, une section courante dont la largeur serait rétrécie et un dos d'âne allongé non loin du 31, croissant Wilton, ainsi qu'une intersection surélevée à l'angle du croissant Wilton et de la rue Monk. On a prévu des dispositifs de modération de la circulation selon une norme d'étude de 30 km/h.

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
21	Séance d'information publique	Quelle est la largeur de la ruelle Tackaberry à l'heure actuelle?	La largeur existante est comprise entre 2,30 et 3,00 mètres.
22	Séance d'information publique	Y aura-t-il des places de stationnement pour les voitures sur le côté nord ou le côté sud dans l'avenue Woodlawn?	On propose d'aménager des places de stationnement du côté nord de l'avenue Woodlawn, soit du côté droit du sens de la circulation automobile.
23	Séance d'information publique	Qu'est-ce qui justifie un passage pour piétons dans le sens sud à l'angle de la rue Monk et de l'avenue Woodlawn? Un passage piétonnier du côté nord mène en plus droite ligne au parc Lansdowne, à plus forte raison si les places de stationnement de l'avenue Woodlawn sont aménagées du côté nord.	La Ville tâche actuellement de déterminer si on peut réinstaller le poteau de la ligne de transport de l'électricité. Si on peut le faire, nous déplacerons le passage piétonnier pour l'aménager du côté nord de l'intersection.
24	Séance d'information publique	Qu'est-ce qui justifie la plus grande largeur des trottoirs et pourquoi a-t-on prévu des largeurs différentes sur la rue Monk?	La largeur de 1,8 mètre correspond à norme minimum de la Ville. Il faut donc élargir les trottoirs pour respecter cette norme. Du côté est de la rue Monk, puisqu'il y a encore de la place, le trottoir aura 2,0 mètres de large.
25	Séance d'information publique	La ruelle Wilton est inondée après de fortes précipitations et lorsque la neige fond. L'eau est refoulée dans les garages faute de drainage. Prendra-t-on des mesures pour améliorer ou accroître le drainage?	On propose d'aménager quatre nouveaux puisards dans la ruelle Wilton. Le renouvellement et l'asphalte neuf devraient permettre d'améliorer le drainage.
26	Séance d'information publique	Remisera-t-on dans la rue Monk les matériaux et l'équipement pendant les trois années complètes des travaux?	Tout dépendra des besoins de l'entrepreneur et de l'étalement des travaux. En 2025, les travaux se limiteront à la pose de la dernière couche d'asphalte et à la réfection des trottoirs et du paysagement.
27	Séance d'information publique	Qu'advient-il de l'intersection de la ruelle Wilton et de l'avenue Woodlawn? Il y a actuellement un banc public et un petit pan de gazon. Les préservera-t-on? Pourrait-on installer un banc public ou un autre élément du mobilier urbain dans la section courante rétrécie pour que les rues soient communautairement plus conviviales?	La Ville travaillera en collaboration avec la collectivité pour améliorer cette intersection et pour éventuellement ajouter de nouveaux pavés autobloquants et un nouveau banc public. Les résidents sont responsables de l'entretien de la zone gazonnée dans l'emprise. À l'occasion d'une assemblée qui s'est déroulée par la suite avec les résidents, on a déterminé que l'approche privilégiée consistait à gazonner le site et à y planter des végétaux, au lieu d'installer un banc public et des pavés autobloquants.
28	Séance d'information publique	Pourquoi rétrécir la largeur de la rue Woodlawn à l'angle de la rue Ralph?	Dans le cadre de l'ensemble des efforts de modération de la circulation pour ce projet, on a prévu d'aménager une avancée de trottoir (ou de rétrécir la chaussée) du côté nord de l'avenue Woodlawn à l'angle de la rue Ralph. Cette avancée de trottoir ralentira les automobilistes qui font des virages sur la rue Ralph, tout en améliorant la sécurité des piétons et en diminuant la distance à parcourir pour traverser l'avenue Woodlawn.
29	Séance d'information publique	Vous avez demandé qu'on vous signale les problèmes d'accessibilité. Au 77, rue Monk, il faudra que les résidents, le personnel et les familles continuent d'avoir accès au foyer de soins de longue durée. Vous réunirez-vous avec le Centre Glebe pour veiller à ce que leurs besoins soient compris? Je suis représentant du conseil de famille. Nous nous inquiétons aujourd'hui du trottoir et de l'entrée menant au 77, rue Monk. Ils sont très risqués pour tous ceux et celles qui y ont accès. Peut-on en faire une priorité?	La Ville s'est réunie avec le Centre Glebe, de même qu'avec les représentants de la résidence pour aînés Chartwell Lord Lansdowne à propos des travaux proposés. L'accessibilité des résidents ainsi que des véhicules qui déposent et passent reprendre des passagers sont une priorité absolue. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec le groupe de gestionnaires des deux propriétés pendant la durée des travaux afin de s'assurer que l'on répondra à tous les besoins pendant toute la durée de ce projet. Le contrat précise que les moyens d'accès au 77, rue Monk doivent être préservés en permanence.
30	Séance d'information publique	À l'entrée du Centre Glebe, il y a du béton et des carreaux qui sont remisés. C'est un fouillis parce qu'il n'y a pas d'entretien. C'est une zone qui devient dangereuse pour les piétons.	Le Centre Glebe a fait savoir qu'il planifie de réparer cette zone cette année (puisque'elle se trouve sur sa propriété). L'équipe du projet coordonnera les travaux avec l'entrepreneur pour s'assurer que ces travaux pourront se dérouler de concert avec ce contrat.
31	Séance d'information publique	Élargira-t-on le trottoir dans le sens est ou dans le sens du boulevard à l'angle du chemin Abbotsford?	Nous élargirons d'environ 0,25 mètre, dans les deux sens, le trottoir proposé.
32	Séance d'information publique	S'agissant des égouts nauséabonds, lorsque les travaux de réparation seront effectués, auront-ils pour effet de réduire les odeurs nauséabondes qui émanent du réseau d'égout non loin de l'entrée du centre Glebe (77, rue Monk)?	Dans ce secteur, il s'agit de conduites d'égout unitaires; chaque puisard sera donc doté d'un dispositif d'élimination des odeurs nauséabondes, ce qui devrait permettre de maîtriser le problème.
33	Séance d'information publique	Est-il possible de stationner en épi pour augmenter le nombre de places de stationnement dans les zones achalandées et pour le réduire dans les autres?	Malheureusement, les routes sont trop étroites pour stationner en épi.

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
34	Séance d'information publique	Les places de stationnement sont essentielles, et si on les réduit considérablement, il sera difficile de recruter du personnel et de le fidéliser pour s'occuper des résidents du Centre Glebe et de la maison de retraite.	Dans le plan de l'étude actuel, on a prévu de réduire de cinq places le nombre actuel dans la zone du projet. L'impact sur le stationnement existant sera donc mineur.
35	Séance d'information publique	On pourrait aménager des places de stationnement pour les vélos dans la zone gazonnée du côté est de la rue Monk, à l'endroit où le trottoir prend fin, non loin de là en face de la ruelle Wilton.	L'équipe chargée de l'étude passera en revue les améliorations que l'on pourrait apporter dans ce secteur, ce qui pourrait consister à aménager des places de stationnement pour les vélos.
36	Question posée par courriel	Peut-on agrandir la bordure de la rue à l'angle nord-est et à l'angle nord-ouest du croissant Wilton et de la rue Monk?	En raison du rayon de virage des véhicules selon l'étude, on ne peut pas agrandir la bordure de la rue en toute sécurité dans cette zone.
37	Question posée par courriel	A-t-on prévu une œuvre d'art public dans le cadre de ce projet?	En raison de la taille relativement modeste de ce projet, on n'a pas prévu d'œuvre d'art public. Toutefois, les fonds du budget prévu pour ce projet seront réaffectés à d'éventuelles œuvres d'art public dans ce secteur.
38	Question posée par courriel	Les signaux sonores pour les piétons pourraient donner lieu à une certaine pollution par le bruit pour les résidents dans un certain rayon d'action. Si j'interprète correctement le plan proposé, on prévoit d'aménager un passage piétonnier à l'angle de la rue Monk et du côté sud de l'avenue Woodlawn, ce qui constituerait un problème pour les habitations proches de cette extrémité de la rue, surtout pour celles qui sont construites dans cette intersection. Nous ne voyons pas la nécessité d'aménager un passage piétonnier à mi-chemin d'une rue aussi tranquille que l'avenue Woodlawn, et nous croyons qu'on dérogerait ainsi au plan.	En Ontario, il n'est pas obligatoire de prévoir de signal sonore dans les passages piétonniers. C'est pourquoi on n'en installera pas.
39	Question posée par courriel	En quoi exactement consisteraient les toits verts dans ce contexte? S'il s'agit de nos habitations, ces toits seraient-ils optionnels? Qui les financerait?	Les toits verts ne font pas partie de ce projet.

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
40	Question posée par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • Voici certains éléments spécifiques et fructueux que l'on pourrait prévoir dans la conception des rues conviviales au Canada : <ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositifs de modération de la circulation comme les intersections surélevées, les dos d'âne allongés et les chicanes, afin de réduire la vitesse des automobilistes et d'améliorer la sécurité de tous les utilisateurs. 2. Réduction des limites de vitesse à 30 km/h ou moins pour promouvoir la sécurité et une plus grande prudence au volant. 3. Surfaces des rues partagées priorisant les piétons et les cyclistes, sans délimiter clairement les trottoirs et les routes. 4. Passages pour piétons en section courante et autres passages piétonniers désignés améliorant la visibilité et les fonctions de sécurité. 5. Lieux publics de rassemblement, dont les bancs publics, les zones d'assise et le mobilier urbain, afin d'encourager l'interaction sociale et la participation communautaire. 6. Paysagement : arbres urbains, végétaux et verdure pour réduire l'effet d'îlot de chaleur et pour améliorer la qualité de l'air. 7. Voies de circulation plus étroites pour ralentir la vitesse des voitures et prévoir plus de place pour les piétons et les cyclistes. 8. Installation d'œuvres d'art public et de fonctions interactives pour améliorer le paysage urbain et créer un sentiment exceptionnel d'appartenance au lieu. 9. Éléments conceptuels accessibles, dont les bateaux de trottoir, les revêtements podotactiles et les signaux sonores pour les piétons afin de s'assurer que les rues sont praticables pour les personnes se situant à tous les niveaux d'aptitude physique. 10. Caractéristiques durables, dont les jardins de pluie, les revêtements perméables et les toits verts, afin de gérer le ruissellement des eaux pluviales et d'améliorer la durabilité environnementale. 	Noté.

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
41	Question posée par courriel	<p>Nous étions tous d'accord pour dire que les jardinières en béton pourraient constituer une solution de rechange afin de remplacer les dos d'âne allongés pour réduire la largeur des rues et ralentir la circulation. Ces jardinières ne prendraient pas plus de place que les dos d'âne allongés et ne restreindraient donc pas les places de stationnement. Nous souhaiterions que les jardinières en béton soient assez basses et soient dotées de bordures assez larges pour permettre aux nombreuses personnes âgées qui empruntent la rue comprise entre le centre pour aînés et la résidence pour aînés Chartwell Lord Lansdowne de s'asseoir si elles sont fatiguées. Nous étions aussi tous d'accord pour dire que le centre pour aînés serait le meilleur choix pour signer le contrat d'entretien des jardinières, en tant qu'administrateur proposé, puisqu'il s'agirait d'une solution gagnante pour les personnes âgées nostalgiques du jardinage et pour les jardinières, puisqu'il y aura toujours des bénévoles disposés à s'en occuper. Les familles qui habitent cette rue seraient aussi heureuses de planter des végétaux dans ces jardinières et d'en assurer l'entretien; toutefois, la plupart d'entre nous sont parfois hors de la ville pour les congés et pour les affaires. Cependant, il y aura toujours, au centre pour aînés, des personnes disponibles et heureuses d'avoir la chance de faire un peu de jardinage.></p> <p>> Nous sommes tous d'accord pour dire que sur les sites dans lesquels on rétrécirait la chaussée aux alentours des arbres, il serait préférable de veiller à ce que les trottoirs aient la même largeur, pour qu'ils empiètent sur la rue, au lieu de rétrécir la largeur des trottoirs; c'est mieux pour les piétons, et c'est un autre moyen de ralentir la circulation.</p>	<p>Pour installer des jardinières dans l'emprise routière, il faut que la Ville et la partie responsable de l'entretien des jardinières sur l'emprise routière signent un contrat. Ce contrat prévoit une assurance obligatoire. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas de résidents, d'entreprises, ni d'associations qui ont manifesté de l'intérêt pour prendre la responsabilité de l'entretien des jardinières dans l'emprise routière de l'avenue Woodlawn.</p> <p>Les avancées de trottoir dans les alentours des arbres ne peuvent pas empiéter sur la chaussée, puisqu'elles auraient des incidences sur le stationnement et sur le déneigement. Il y aura un trottoir d'au moins 1,5 mètre aux abords des arbres.</p>
42	Question posée par courriel	<p>J'ai remarqué qu'on prévoit d'installer une borne-fontaine aux alentours du 39 et du 41, avenue Woodlawn. En supposant qu'il y aura une avancée de trottoir aux abords de cette borne-fontaine, ce qui nous privera d'une place de stationnement, permettez-moi de suggérer de déplacer cette borne-fontaine un peu plus à l'est afin qu'elle cadre avec le mini-parc éventuel au coin de l'avenue Woodlawn et de la ruelle Wilton, ce qui permettrait de maximiser les places de stationnement, en plus de ralentir la circulation.</p> <p>J'ai aussi une question : Peut-on aménager des places de stationnement en chicane, en alternant entre le côté gauche et le côté droit de différents tronçons de la rue? Je ne souhaite faire cette suggestion que pour ralentir la circulation. La situation pourrait être compliquée, compte tenu de la répartition des entrées de cour. Mais elle pourrait ne pas l'être non plus. J'ai souvent constaté que les automobilistes accélèrent quand ils se déplacent d'ouest en est (en sortant de la promenade Reine-Élisabeth à l'angle de la rue Broadway à destination de la rue Bank). Pourtant, la grande majorité des automobilistes qui se déplacent dans le sens est ralentissent déjà, puisqu'ils font des virages dans leur entrée de cour ou qu'ils recherchent une place de stationnement ou le numéro d'une habitation. En tant que résident de l'avenue Woodlawn, je tiens à préciser que moi et d'autres résidents ne croyons pas que la Ville devrait donner la priorité au stationnement gratuit dans le parc Lansdowne. Si nous réduisons trop le nombre de places de stationnement, les résidents et leurs invités ne pourront plus stationner dans leur propre rue, et encore moins les PSSP absolument indispensables, mais sous-rémunérés qui travaillent au Centre Glebe, ainsi que dans les maisons de retraite Lord Lansdowne et Amica. Je n'ai pas de solution à suggérer pour ce problème, qui est toutefois très important pour nous.</p>	<p>Lorsque l'étude de la surface sera terminée, les bornes-fontaines seront déplacées et réinstallées à l'endroit où se trouvent les avancées de trottoir proposées, afin de minorer les places de stationnement perdues.</p> <p>La chaussée à deux voies de circulation sera remplacée par une chaussée à une voie; c'est pourquoi il faudra garder les places de stationnement du côté nord de l'avenue Woodlawn.</p>

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
43	Question posée par courriel	<p>Déneigement dans le « coude » du croissant Wilton</p> <p>Permettez-moi d'attirer votre attention sur le trottoir du coude ou sur le rehaussement de la chaussée qui chevauche la canalisation d'égout dans le croissant Wilton.</p> <p>Durant l'hiver, cette partie du trottoir n'est presque jamais déblayée, puisque la déneigeuse de trottoir ne circule pas entre les voitures garées et le mur. Cette déneigeuse les contourne plutôt sur la route dans la majorité de ses tournées.</p> <p>Quand on vient d'enlever les bancs de neige, les automobilistes se stationnent sur le trottoir contre le mur, et puisque le trottoir ne se trouve apparemment pas sous la glace, on ne peut plus, à nouveau, passer sur le trottoir. Il s'agit aussi du point le plus exigu du croissant Wilton; le stationnement est toutefois autorisé à l'angle de cette rue.</p> <p>Je pourrais aussi dire que si on aménage une avancée de trottoir plutôt qu'une place de stationnement, on élargirait en fait la voie de passage au coude en évitant que les voitures obstruent ce passage.</p> <p>Sans égard à ma suggestion, il faut désigner plus clairement cette partie du trottoir pour qu'elle soit bien déblayée par la déneigeuse de trottoir en hiver, d'autant plus qu'il n'y a pas de trottoir de l'autre côté de la rue.</p> <p>Permettez-moi de signaler que le croissant Wilton fait partie d'un circuit piétonnier majeur menant au pont de la rue Bank, malgré la piètre largeur de dégagement du trottoir.</p>	<p>Le trottoir existant sera élargi, et le coude du coin ne sera pas aussi prononcé. Ce trottoir aura une avancée de 150 mm, ce qui permettra d'éviter que les automobilistes s'y stationnent. La voie publique sera élargie selon la norme minimum de 7,0 mètres, ce qui favorisera le déneigement.</p>
44	Question posée par courriel	<p>J'adore l'idée d'une voie cyclable et de supports à vélos sur l'avenue Woodlawn. Il semble que ce sera un pas dans le bon sens pour veiller à ce que la ville soit, dans son ensemble, énergiconviviale pour les cyclistes, ce qui est important pour de nombreuses raisons différentes.</p> <p>J'adore aussi l'idée de planter des végétaux et d'aménager éventuellement des jardinières dans ce quadrilatère. On pourrait en quelque sorte en faire un espace de verdure consacré, même s'il est exigu. Il s'agit d'une petite partie du domaine municipal à l'extrémité de notre cour-jardin (là où on a maintenant posé un banc public), et on pourrait la transformer en petit jardin communautaire ou en mini-parc.</p> <p>L'idée de transformer la galerie marchande du croissant Wilton à l'extrémité de l'avenue Oakland, pour en faire une zone gazonnée, plutôt qu'une rue asphaltée, est peut-être ce qu'il y a de plus enthousiasmant. Ces travaux auraient des effets d'entraînement sur le quartier, en plus de le rendre plus charmant, accueillant pour les résidents comme pour les visiteurs, en plus de modérer la circulation automobile.</p>	<p>Il n'y a pas suffisamment de place, sur l'avenue Woodlawn, pour aménager une voie cyclable. L'équipe du projet se penche sur la possibilité d'installer des supports à vélos sur la rue Monk et dans le croissant Wilton.</p> <p>Pour installer des jardinières dans l'emprise routière, il faut que la Ville et la partie responsable de l'entretien de la végétation de ces jardinières concluent un contrat. Ce contrat prévoit une assurance obligatoire. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas de résidents, d'entreprises, ni d'associations qui ont manifesté de l'intérêt pour prendre la responsabilité de l'entretien des jardinières dans l'emprise routière de l'avenue Woodlawn.</p> <p>Il n'y a pas suffisamment de place, à l'extrémité de l'avenue Oakland et du croissant Wilton, pour aménager une impasse que les véhicules d'urgence pourraient contourner.</p>

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
45	Question posée par courriel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous souhaitons que la circulation continue de se dérouler dans les deux sens pour de nombreuses raisons, dont la plus importante est la congestion de l'avenue Homewood durant les mois de l'hiver. 2. Le stationnement est notre plus grand motif d'inquiétude. Nous sommes d'accord pour dire que la durée du stationnement devrait rester la même sur l'avenue Woodlawn : deux heures. Il faudrait voir d'un bon œil toutes les occasions d'aménager des places de stationnement hors rue. Il y a, dans l'avenue Woodlawn, une autre zone à laquelle on pourrait faire appel si les trottoirs étaient abaissés en conséquence. On s'en sert actuellement pour visiter les grands-parents et les centres de garde d'enfants à intervalles réguliers. Si on n'a pas accès à cette zone, les employés des centres de garde d'enfants congestionneraient les places de stationnement sur la rue. Dans d'autres quartiers, on se sert des promenades et des terrasses pour augmenter le nombre de places de stationnement. On pourrait ainsi réduire le problème de stationnement dans les rues. **Nous demandons à la Ville de tenir compte, dans l'aménagement des avancées de trottoir, de toutes les entrées de cour et zones de stationnement potentielles dans les rues. 3. Dispositifs de modération de la circulation comme les avancées de trottoir afin de ralentir la vitesse des voitures et d'améliorer la sécurité de tous les utilisateurs. La circulation sera plus modérée dans les rues sinueuses que si on aménage des dos d'âne ou d'autres dispositifs. 4. Réduction des limites de vitesse à 30 km/h ou moins pour promouvoir la sécurité et une plus grande prudence au volant. 5. Élimination des trottoirs priorisant les piétons et les cyclistes sans démarcation claire entre les trottoirs et la chaussée. En prime, il serait plus facile de déneiger les trottoirs. 6. Voies de circulation plus étroites pour ralentir la vitesse des voitures et prévoir plus de place pour les piétons et les cyclistes. 7. Lieux publics de rassemblement, dont les bancs publics, les zones d'assise et le mobilier urbain, afin d'encourager l'interaction sociale et la participation communautaire. Nous sommes si proches de notre maison de retraite qu'il serait merveilleux de pouvoir offrir des espaces pour faire participer les enfants et l'ensemble de la collectivité. Nous avons l'occasion de promouvoir véritablement la participation de la communauté. 8. Paysagement : arbres urbains, végétaux et verdure pour réduire l'effet d'îlot de chaleur et pour améliorer la qualité de l'air. Mettre en œuvre des jardins comestibles autochtones qui respectent les principes de la permaculture augmente la participation de la communauté, embellit la zone et allège le fardeau de la gestion des potagers. 9. Caractéristiques durables, dont les jardins de pluie, les revêtements perméables et les toits verts, afin de gérer le ruissellement des eaux pluviales et d'améliorer la durabilité environnementale. 10. Installation d'œuvres d'art public et de fonctions interactives pour améliorer le paysage urbain et créer un sentiment exceptionnel d'appartenance au lieu. 	Noté.
46	Question posée par courriel	Remplacera-t-on aussi les câbles électriques effilochés?	L'équipe du projet a demandé à Hydro Ottawa et à Bell Canada de revoir la situation et d'enlever tous les câbles qui ne sont pas nécessaires.

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
47	Question posée par courriel	<p>Enlever seulement deux places de stationnement devant les adresses 39 et 37 de l'avenue Woodlawn aurait aussi pour effet de permettre d'aménager un mini-parc encore plus vaste (ou une zone de jeux pour les enfants ou un point de rassemblement pour la collectivité?), en plus de permettre de réaliser notre objectif déclaré de modérer la circulation en adoptant une approche non linéaire dans l'aménagement de la rue Ralph à l'extrémité ouest de l'avenue Woodlawn.</p>	<p>Le modèle actuel proposé prévoit une plus grande avancée de trottoir dans cette zone.</p>
48	Question posée par courriel	<p>L'espace compris entre la résidence Abbotsford et le foyer de soins de longue durée est un passage piétonnier essentiel pour tous les voisins, résidents ainsi que pour tous les membres et clients de la résidence Abbotsford, toute l'année. Nous ne souhaitons pas perdre les places de stationnement, puisque certains d'entre nous doivent prendre leur véhicule pour participer aux activités. Comme vous le savez, quand l'hiver arrive, nous perdons de nombreuses places de stationnement en raison des amoncellements de neige. Nous éprouvons aussi cette difficulté dans notre terrain de stationnement.</p> <p>Comme de nombreux résidents de la localité, nous adorons l'idée de « verdir » les rues dans toute la mesure du possible. Nous nous demandons même s'il est possible de transformer en permanence la rue Monk pour en faire une voie à sens unique et de verdir la zone en ajoutant des bancs publics et des avancées de trottoir sur la rue Monk, et peut-être même en déplaçant la voie cyclable courte, mais achalandée, pour l'aménager de l'autre côté (en transformant peut-être l'avenue Glebe et la rue Percy pour en faire des voies à deux sens). Ainsi, la Résidence pour aînés Chartwell Lord, la Résidence Abbotsford et le foyer de soins de longue durée du Centre Glebe seraient plus sécuritaires, plus verts et, dans l'ensemble, plus agréables pour les résidents, les membres et les clients.</p> <p>L'extrémité exiguë de la rue Monk à l'angle du croissant Wilton est insidieuse, puisqu'elle devient une rue à deux sens sans trottoir du côté du Centre Glebe non loin du croissant Wilton. Les virages sur la rue Monk à partir du croissant Wilton sont très prononcés, et s'il s'agissait d'une voie à sens unique, on améliorerait nettement la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes.</p>	<p>Le plan actuel proposé pour cette étude prévoit une plus grande avancée de trottoir dans cette zone. En raison de la circulation automobile, on ne peut pas transformer la rue Monk pour en faire une voie à sens unique. L'intersection de la rue Monk et du croissant Wilton sera modifiée pour veiller à ce que les automobilistes puissent faire des virages sécuritaires.</p> <p>Parce qu'il y a trois dos d'âne allongés sur la rue Monk et que l'intersection est surélevée à l'angle de la rue Monk et du croissant Wilton, on devrait pouvoir ralentir la circulation à la vitesse de consigne de 30 km/h.</p>

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
49	Question posée par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser l'intersection de l'avenue Woodlawn et de la ruelle Wilton en ajoutant un mini-parc et en prolongeant le trottoir comme on le fait aux deux extrémités de l'avenue Woodlawn. Penser à utiliser un autre matériau que le béton pour ces travaux de prolongement. Il y a déjà un banc public et un petit pan de verdure comme points de départ dans le coin sud-est de cette intersection. • Améliorer le rétrécissement de la chaussée au milieu de la rue en faisant appel à un matériau autre que le béton ou penser à aménager des jardinières basses ou au niveau du sol. • Reconsidérer le passage traversant du côté sud à l'angle de l'avenue Woodlawn et de la rue Monk. La grande majorité des piétons se déplacent du côté nord de l'avenue Woodlawn (après avoir stationné leur voiture) et traversent du côté nord de l'intersection pour avoir plus directement accès au parc Lansdowne en passant par le sentier du Centre Glebe. Il est entendu qu'un passage traversant du côté nord chevaucherait la sortie du stationnement du Centre Glebe. Une solution envisageable consiste à prévoir une intersection surélevée à l'angle de l'avenue Woodlawn et de la rue Monk, comme celle qui se trouve au coin de la rue Monk et du croissant Wilton. Dans ce cas, il se peut qu'on n'ait pas besoin de baliser le passage traversant. (Il n'y en a pas à l'angle de la rue Monk et de la ruelle Wilton.) 	<p>L'équipe chargée de l'étude se penche sur l'aménagement d'une avancée de trottoir à l'intersection de l'avenue Woodlawn et de la ruelle Wilton pour étendre la zone de verdure.</p> <p>L'équipe chargée de l'étude se penche sur la possibilité de modifier le passage traversant à l'angle de l'avenue Woodlawn et de la rue Monk du côté nord de l'intersection si on peut déplacer le poteau de la ligne de transport de l'électricité.</p>

Commentaires n ^{os}	Source	Synthèse des commentaires	Réponses
50	Question posée par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • 1. S'agissant du remplacement et du chemisage des conduites d'égout, comment savoir où mon service sera raccordé? Puisque j'habite du côté sud de l'avenue Oakland, je ne sais pas vraiment si mon raccordement au réseau d'égout sera remplacé devant chez moi, sur l'avenue Oakland, ou si la conduite d'égout sera chemisée derrière la maison, dans la ruelle Wilton (ou à ces deux endroits à la fois?). • 2. Je suis d'accord avec les sentiments exprimés par de nombreux participants à la séance d'information : il s'agit d'une occasion qui ne se produit qu'une fois dans une génération et qui permet d'apporter, au niveau des rues, des améliorations dans la collectivité en installant les infrastructures majeures d'aqueduc et d'égout. Je suis d'accord avec les efforts consacrés actuellement à prioriser les piétons et les cyclistes, et je reprendrais les encouragements prodigués constamment afin d'aller le plus loin possible dans l'aménagement d'un quartier piétonnable charmant, sécuritaire et intégré. • 3. Pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles l'avenue Woodlawn a été sélectionnée pour devenir une rue à sens unique? Je n'ai aucun motif d'opposition et je crois qu'on pourrait ainsi réduire la circulation de transit. Mais je souhaiterais aussi savoir pourquoi on n'envisage pas de faire du croissant Wilton et de l'avenue Oakland des rues à sens unique. Il y a très manifestement un « bon » moyen de se déplacer dans ces rues (à l'entrée du croissant Wilton et en se rendant jusqu'à l'avenue Oakland) et un « mauvais » moyen (en entrant sur l'avenue Oakland à partir de la rue Monk). Les résidents de la localité savent que le « bon » moyen est logique : uniquement pour ceux qui ne connaissent pas bien le secteur ou qui ne suivent pas leur GPS, prendre la « mauvaise » route (pour les camions de livraison et les chauffeurs d'Uber, par exemple) donne souvent lieu à des problèmes de congestion en particulier du côté de l'avenue Oakland. • 4. L'un des grands problèmes de circulation automobile dans toutes les rues de ce projet, c'est le danger que représentent les automobilistes qui accélèrent dans ce quartier lorsqu'ils recherchent des places de stationnement (surtout les jours des matchs à la Place TD). Plus on prendra les moyens de ralentir la circulation dans ces rues, meilleure sera la situation. Je crois que les rues à sens unique pourraient être utiles, comme je l'ai fait valoir auparavant, et je recommanderais aussi de prévoir plus de zigzags et de chaussées rétrécies dans la mesure du possible (ainsi que des dos d'âne au besoin). À mon avis, il serait tout à fait utile de sacrifier certaines places de stationnement afin de ralentir la circulation et d'améliorer la sécurité de l'environnement des piétons et des cyclistes. 	<p>Le 20, avenue Oakland est l'adresse de la seule habitation du côté sud de l'avenue Oakland dont la conduite sanitaire est raccordée à l'égout de la ruelle Wilton.</p> <p>À cause des grands arbres non loin de la chaussée et parce qu'il faut que les trottoirs fassent 1,8 mètre de large de part et d'autre de la route, on a proposé d'aménager une rue à sens unique dans l'avenue Woodlawn pour éviter les répercussions sur les grands arbres.</p> <p>La chaussée sera rétrécie dans l'avenue Woodlawn, de part et d'autre, ce qui obligera les véhicules à « zigzaguer » pour contourner les obstacles.</p>
51	Question posée par courriel	<p>Pour des raisons de sécurité, nous souhaitons qu'il soit interdit de stationner dans la rue Ralph, entre la ruelle Tackaberry et l'avenue Woodlawn, parce que nous pensons que le stationnement limite la visibilité quand on sort de la ruelle, surtout en hiver, lorsque d'énormes bancs de neige refoulent dans la rue les voitures et les camions stationnés.</p>	<p>La rue Ralph ne fait pas partie de ce projet. Nous avons toutefois transmis ce motif d'inquiétude à la Direction générale des travaux publics, qui en prendra connaissance.</p>

